



Rennes, le 8 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Coronavirus en Bretagne : point de situation sanitaire

Point de situation sanitaire à 16h

Prise en charge des patients Covid-19 à l'hôpital en Bretagne actuellement :

- 136 en service de réanimation (+1 en 24h)
- 280 en hospitalisation conventionnelle (+15)
- 54 en soins de suite et réadaptation (-)
- 368 retours à domicile (+44)
- 5 en psychiatrie (-)
- 2 en urgence (+1)

Dans le cadre des prises en charge hospitalière, 106 décès (+11 en 24h) (patients de 55 à 100 ans) sont à déplorer depuis le début de l'épidémie.

Point de situation EHPAD :

- 48 EHPAD ont signalé au moins 1 cas confirmé testé par PCR
- 40 décès de résidents sont à déplorer.

Les indicateurs présentés sont issus des données depuis l'outil de surveillance Santé publique France qui est opérationnel pour les Ehpads depuis fin mars 2020. Les décès signalés COVID 19 le sont dès lors qu'un EHPAD a signalé au moins un cas suspecté d'être infecté par le SARS-CoV-2 survenu dans l'établissement. Ils cumulent donc des résidents testés COVID 19 et des résidents jugés cas possibles car présentant des signes cliniques COVID 19.

Par ailleurs, le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de 1460 (+46 en 24h) ainsi répartis :

- 459 (+7) personnes résidant dans le Morbihan
- 326 (+12) personnes résidant dans le Finistère
- 338 (+14) personnes résidant en Ille-et-Vilaine
- 188 (+6) personnes résidant dans les Côtes d'Armor

auxquelles s'ajoutent :

- 98 (+ 10) personnes ne résidant pas en Bretagne ;
- 51 personnes (-3), qui ont fait l'objet de prélèvements biologiques dans les centres hospitaliers de Lorient, Morlaix, Pontivy, Saint-Malo, Rennes, Brest ou Quimper mais dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.

Covid-19 : ne pas relâcher l'effort de confinement

L'organisation et l'anticipation du système de santé dans notre région permettent d'éviter la saturation de l'accueil en réanimation et garantissent à chaque patient une prise en charge de qualité selon les critères médicaux en vigueur habituellement. Même si les personnes âgées sont davantage victimes de la maladie et doivent être particulièrement protégées, il ressort que les classes d'âge plus jeunes sont concernées également.

Contacts presse :

ARS Bretagne : Aurélien Robert – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

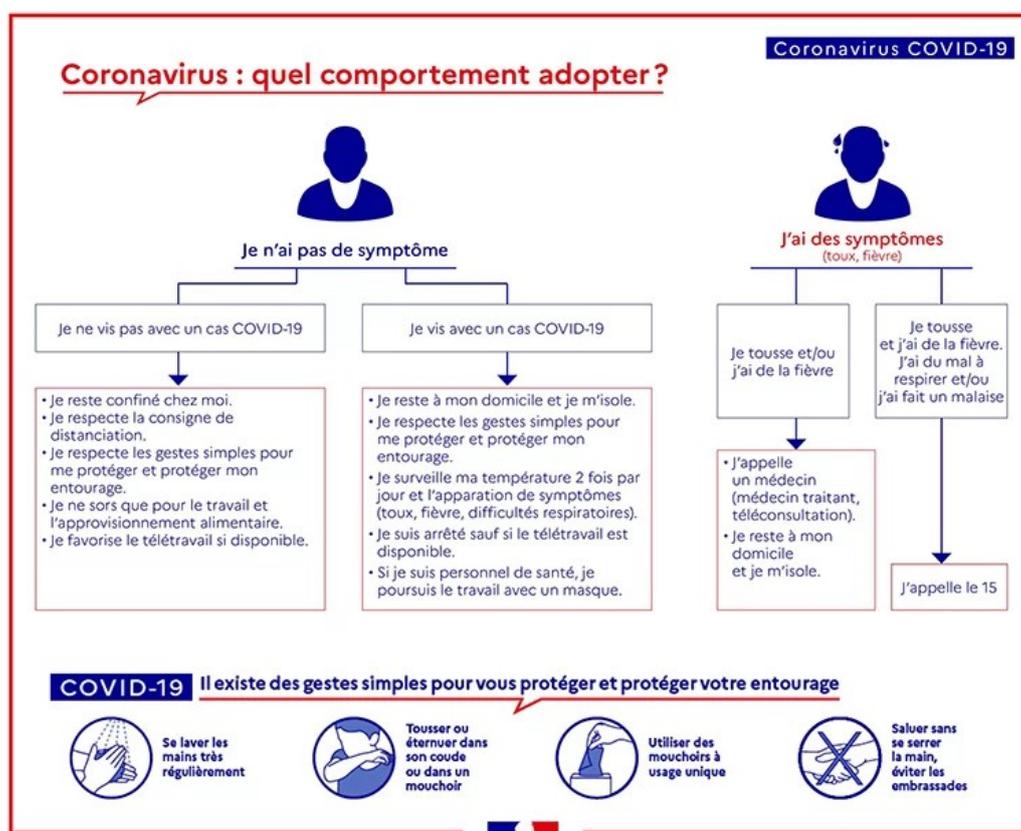
La protection des uns et des autres est donc l'affaire de tous et le respect des consignes de confinement et de la pratique des gestes barrière est plus que jamais de mise. Il est essentiel de poursuivre l'application de ces mesures jusqu'à ce que les conditions du déconfinement soient réunies.

Le virus ne circule pas tout seul, c'est nous tous qui le véhiculons. Les mesures suivantes sont des mesures de bon sens pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Restez chez vous,
- Lavez-vous les mains très régulièrement.
- Toussez ou éternuez dans votre coude.
- Saluez sans serrer la main, supprimez les embrassades
- Utilisez des mouchoirs à usage unique.

Dispositifs d'information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**
- Informations sanitaires : www.bretagne.ars.sante.fr



Contacts presse :

ARS Bretagne : Aurélien Robert – 02 22 06 72 64 – aurelien.robert@ars.sante.fr

Préfecture de région : Bénédicte Villeroy de Galhau – 02 99 02 11.80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr